



Vol table de cuisson en attente de pose

Par **termite69**, le **27/07/2021** à **14:54**

Bonjour,

Je viens d'être victime d'un cambriolage, mon assurance (la Matmut) refuse le remboursement d'une table de cuisson neuve achetée il y a 3 semaines en vue de la livraison de ma cuisine intégrée commandée et livraison prévue en octobre , sous prétexte qu'elle n'était pas raccordée. L'assurance refuse de la considérer comme meuble meublant car elle n'était pas posée et refuse de la considérer comme électroménager car elle n'a pas été démonter, Je suis bien assurée contre le vol pour les biens mobiliers et immobiliers, est-ce légal?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **27/07/2021** à **17:55**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la table de cuisson se trouvait dans une pièce d'habitation ou dans une dépendance...

Par **termite69**, le **27/07/2021** à **19:11**

bonjour,

la table de cuisson était dans une pièce d'habitation (future cuisine) posée sur le sol dans son carton d'emballage.

merci pour votre réponse

cordialement

Par **P.M.**, le **27/07/2021** à **20:47**

C'est un peu jouer sur les mots, il faudrait voir avec l'assureur s'il consent à un geste commercial ou vous rapprocher d'un avocat spécialiste pour recueillir son avis...